

CTE – 037M
C.P. – Développement
durable révisée
2015-2020

CIRODD 

Centre interdisciplinaire de recherche
en opérationnalisation du développement durable

CONSULTATIONS PARTICULIÈRES ET
AUDITIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSION
DES TRANSPORTS ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE DU QUÉBEC

PROJET DE STRATÉGIE
GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE RÉVISÉE 2015-2020

Mémoire du Centre interdisciplinaire de recherche
en opérationnalisation du développement durable
(CIRODD)

Février 2015



►► Table des matières

1. Quelques mots sur le CIRODD.....	1
1.1 Un regroupement d’expertise scientifique unique pour accompagner le virage vers le développement durable du Québec.....	1
1.2 Des observations sur la Stratégie révisée qui se veulent complémentaires à celles émises par d’autres chercheurs entendus par la Commission	2
2. Commentaires généraux sur la Stratégie révisée	3
3. Le message principal du CIRODD sur la Stratégie révisée : des liens à renforcer avec les chercheurs québécois	4
3.1 La recherche universitaire et collégiale, grande absente du projet de Stratégie.....	4
3.2 Les chercheurs, partenaires essentiels de l’opérationnalisation du DD	4
3.3 Des modes d’interaction à renforcer entre la recherche scientifique et les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie	6
4. Autres commentaires et recommandations du CIRODD sur la Stratégie révisée	8
4.1 Absence d’objectifs mobilisateurs pour la société québécoise dans son ensemble.....	8
4.2 Manque de précision de plusieurs orientations et objectifs	9
4.3 Consultation des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des PADD et arrimage avec la Stratégie.....	9
4.4 Manque de cadre administratif global pour l’évaluation stratégique des politiques, plans et programmes.....	10
4.5 Élargissement de la démarche à d’autres organismes et établissements	10

►► 1. Quelques mots sur le CIRODD

Avant de présenter le point de vue du CIRODD sur le projet de Stratégie révisée, voici d'abord une brève description du Centre, suivie d'une note expliquant les liens existants entre la position du CIRODD et celles exprimées par d'autres chercheurs ayant participé au cours des présentes auditions publiques.

1.1 Un regroupement d'expertise scientifique unique pour accompagner le virage vers le développement durable du Québec

En 2013, le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FRQNT) et le Fonds québécois de recherche société et culture (FRQSC) ont accordé une subvention majeure de six ans pour la mise sur pied du premier regroupement stratégique en développement durable au Québec, le Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable (CIRODD).

Un regroupement stratégique est un rassemblement de chercheurs, d'équipes de chercheurs et d'étudiants-chercheurs provenant d'horizons disciplinaires, d'unités académiques et d'établissements universitaires différents. Son objectif principal est de renforcer des créneaux d'excellence en recherche ayant des retombées potentielles importantes pour le Québec, tant sur les plans scientifique, culturel que social et économique.

Le CIRODD rassemble 83 professeurs et chercheurs de 11 universités, trois cégeps et deux centres de transfert technologique. Ses membres proviennent majoritairement des sciences du génie (génie chimique, industriel, civil, minier et mécanique), mais aussi des sciences sociales (droit, science politique, gestion, science économique, design, aménagement). Le CIRODD se distingue donc par ses activités interdisciplinaires à l'interface de l'ingénierie et des sciences humaines.

Le développement durable (DD) est un concept vaste et le CIRODD n'a pas la prétention d'en couvrir tous les aspects. Notre champ d'intervention est ciblé sur sa mise en œuvre dans les grands secteurs industriels du Québec. Actifs dans plusieurs secteurs clés de l'économie québécoise, les membres du CIRODD ont des relations d'affaires avec plus de 200 entreprises, sans compter les ministères et les organismes publics.

Le programme scientifique du CIRODD est orienté vers le développement et le déploiement d'outils permettant aux entreprises d'évoluer vers l'économie verte, telle que définie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : «une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources». Pour y arriver, une meilleure compréhension des enjeux environnementaux, économiques et sociaux et le développement d'outils de mise en œuvre sont nécessaires. Les travaux du CIRODD sont organisés autour de quatre grands thèmes qui sont directement pertinents aux objectifs de la Stratégie révisée. Ces quatre thèmes, illustrés à la Figure 1, sont :

1. La mesure du développement durable : cycle de vie, indicateurs sociaux et socioéconomiques, outils quantitatifs.
2. Les outils d'opérationnalisation pour les entreprises : réingénierie des processus et logistique verte, symbioses industrielles, éco-conception, design durable et éco-consommation.

3. Les outils d'intégration socioéconomiques : responsabilité sociale de l'entreprise, marché vert et éco-industries, politique et législation, innovation scientifique durable.
4. La mise en œuvre du DD dans sept secteurs d'activités stratégiques du Québec (voir liste ci-dessous)

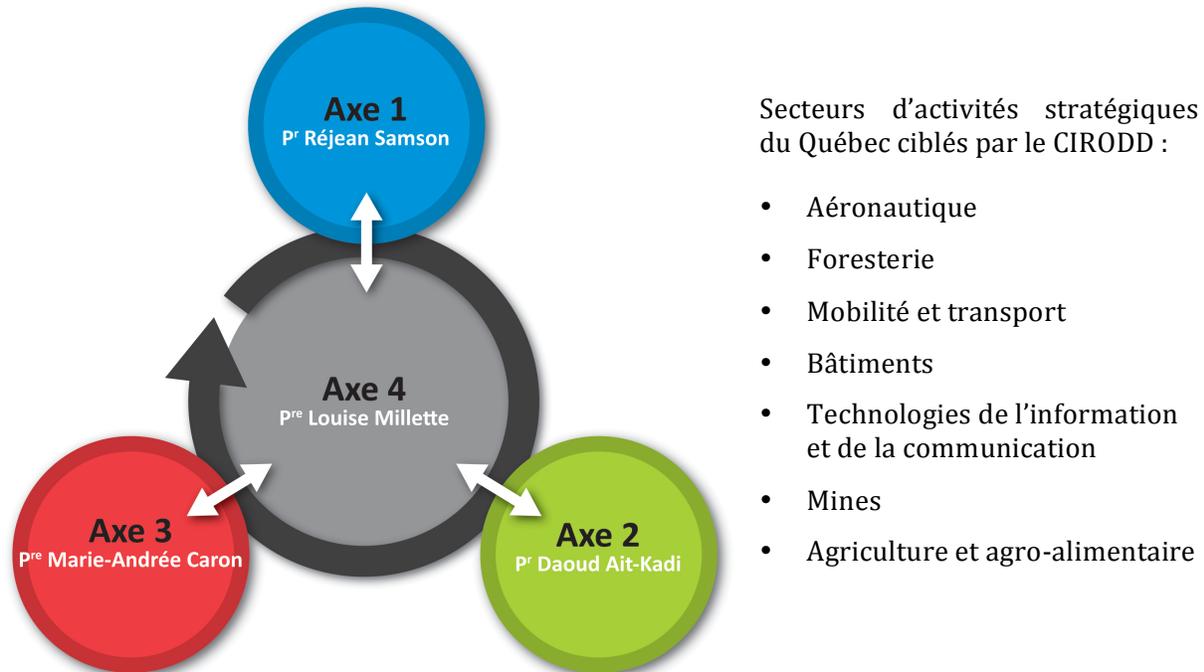


Figure 1 : La recherche au CIRODD

1.2 Des observations sur la Stratégie révisée qui se veulent complémentaires à celles émises par d'autres chercheurs entendus par la Commission

Deux centres de recherche qui comprennent plusieurs membres du CIRODD ont déjà témoigné devant la Commission dans le cadre des présentes auditions publiques, soient la Chaire en éco-conseil de l'UQAC et l'Institut EDDEC de Campus Montréal. Les positions présentées ici par le CIRODD se veulent être dans la continuité et complémentaires de celles qui ont été exposés par ces intervenants. Nous ne reprendrons donc pas ici l'ensemble des commentaires et propositions mis de l'avant par ces chercheurs, mais voulons faire quelques observations et recommandations qui, selon nous, doivent être portées à l'attention du gouvernement au nom de la communauté multidisciplinaire de chercheurs en opérationnalisation du développement durable que regroupe le CIRODD.

►► 2. Commentaires généraux sur la Stratégie révisée

Le CIRODD salue la Stratégie révisée et, plus largement, la démarche gouvernementale de développement durable dans laquelle elle s'inscrit. La Loi sur le développement durable (LDD) a confirmé en 2006 la place de chef de file du Québec, au Canada et sur le plan international, en matière d'engagement gouvernemental dans la voie du développement durable. La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a ensuite amené l'ensemble de l'appareil gouvernemental à entreprendre une réflexion sur son rôle dans la mise en œuvre des 16 principes de la LDD et à revoir plusieurs pratiques. Cette première Stratégie a aussi permis au gouvernement de lancer quelques initiatives visant à donner des outils de développement durable à d'autres acteurs de la société. Plusieurs de ces initiatives ont été développées avec l'apport de chercheurs québécois. Sans pouvoir en donner ici une liste exhaustive, on peut notamment penser à la norme *BNQ 21000* (Développement durable), à la mise sur pied de la *Chaire de recherche sur l'évaluation et la mise en œuvre de la durabilité en transports* (Chaire Mobilité) et aux travaux menés sur le développement de l'empreinte carbone des produits (Empreinte Carbone Québec).

Dans l'ensemble, le projet de Stratégie révisée qui a été rendu public témoigne d'un réel effort de concertation entre les diverses instances du gouvernement et couvre ainsi l'ensemble des « piliers » traditionnels du développement durable (enjeux environnementaux, économiques et sociaux), en plus des dimensions de la gouvernance et de la culture. Au-delà de ces domaines plutôt classiques, nous saluons le fait que le document comprend plusieurs références à des notions-clés en matière d'opérationnalisation du DD comme l'analyse du cycle de vie ou l'économie circulaire. Un autre point positif à souligner est que certains choix ont été faits quant aux « chantiers de durabilité » majeurs sur lesquels compte travailler le gouvernement d'ici 2020, en particulier la mobilité durable et les défis énergétiques et de réduction des GES, qui font chacun l'objet d'une orientation.

Les objectifs et orientations de la Stratégie révisée restent cependant essentiellement dirigés vers la gestion de l'appareil gouvernemental. La Stratégie ne fixe pas de grands objectifs mobilisateurs pour la société québécoise dans son ensemble, ce qu'elle aurait pu faire, comme nous l'indiquerons plus bas (voir section 4.1). Cela est d'autant plus décevant que le document affirme qu'avec cette Stratégie révisée, le gouvernement se donne comme ambition « de mener des actions qui auront des effets dans les divers milieux de la société québécoise, et ce, davantage que dans le cadre de la Stratégie 2008-2013 » (p. 14). Or, cette ambition est, à notre avis, un des points essentiels du document : après une première stratégie essentiellement axée sur la mobilisation et le changement internes aux ministères et organismes gouvernementaux (MO), il nous paraît essentiel que les instances gouvernementales cherchent maintenant, dans cette seconde étape, à maximiser le transfert des pratiques de DD vers les entreprises et organisations de la société. Ce travail de transfert fait d'ailleurs partie des priorités d'action du CIRODD et de ses membres, d'où l'importance de renforcer les liens entre les chercheurs et l'ensemble des instances gouvernementales qui mettront en œuvre la Stratégie révisée.

►► 3. Le message principal du CIRODD sur la Stratégie révisée : des liens à renforcer avec les chercheurs québécois

La principale observation du CIRODD sur la Stratégie révisée porte sur le peu de place qui y est accordée au rôle essentiel que jouent les chercheurs québécois dans l'opérationnalisation du DD. Trois recommandations sont faites dans cette section pour corriger cette faiblesse et permettre au gouvernement de mieux tirer profit d'une expertise qu'il finance déjà en partie.

3.1 La recherche universitaire et collégiale, grande absente du projet de Stratégie

Le CIRODD se réjouit que le projet de Stratégie révisée fasse plusieurs références à l'importance du développement de connaissances et de l'innovation, notamment comme troisième enjeu à relever (p. 18) et dans la mise en œuvre de plusieurs orientations, dont les orientations #3 (p. 45-46) et #8 (p. 66-67). Nous déplorons toutefois le fait que la recherche menée dans les universités et cégeps du Québec soit pratiquement absente du document. Cette omission est particulièrement notable dans la section 5, portant sur les mécanismes de mise en œuvre : diverses organisations externes et le secteur privé y sont identifiés comme partenaires du gouvernement dans la réalisation de la Stratégie, mais aucune mention n'y est faite des chercheurs universitaires ou collégiaux. De plus, le renforcement des capacités au sein de l'administration publique, tel qu'il y est présenté, semble se faire en vase clos, sans chercher à s'appuyer sur l'expertise présente dans nos institutions de recherche et d'enseignement supérieur et à tirer partie des activités de diffusion qui y sont organisées.

Cette absence de la recherche scientifique dans le document est d'autant plus étonnante que les travaux menés par les chercheurs québécois sur l'opérationnalisation du développement durable sont en bonne partie financés par le gouvernement lui-même, notamment via les Fonds québécois de recherche. Comme indiqué dans la section 1, le CIRODD lui-même est financé par le FQRNT et le FQRSC pour fédérer l'expertise en opérationnalisation du DD existant dans nos cégeps et universités. À ce titre, le CIRODD peut être un partenaire important du gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie révisée et des Plans d'action en développement durable des MO. Nous sommes convaincus que le développement de liens plus structurés et réguliers entre le gouvernement et les réseaux de chercheurs comme le CIRODD pourrait être très utile à la fois pour les MO, pour les chercheurs et pour les organisations de la société avec lesquelles les chercheurs et les MO interagissent.

Recommandation 1 : Que la Stratégie révisée reconnaisse de manière explicite que les chercheurs universitaires et collégiaux sont des partenaires importants du gouvernement dans sa démarche de développement durable.

3.2 Les chercheurs, partenaires essentiels de l'opérationnalisation du DD

Comme mentionné précédemment, un point de la Stratégie révisée qui nous semble particulièrement important est son ambition déclarée « de mener des actions qui auront des effets dans les divers milieux de la société québécoise, et ce, davantage que dans le cadre de la Stratégie 2008-2013 » (p. 14). La Stratégie identifie de plus l'objectif d'appuyer « le développement de pratiques et modèles d'affaires verts et responsables » comme une de ses cinq « activités incontournables » (p. 35).

Le mandat du CIRODD consiste justement à catalyser le transfert de connaissances scientifiques et le développement d'outils novateurs vers les entreprises et organisations engagées dans la transition vers l'économie verte. Nos chercheurs sont branchés sur les grands secteurs économiques du Québec et y sont impliqués dans des projets qui contribuent directement à plusieurs des objectifs de la Stratégie révisée. Afin d'illustrer les bénéfices qui pourraient être tirés d'une collaboration plus étroite entre les instances gouvernementales et la recherche universitaire, nous souhaitons donc donner ici, sans aucune prétention à l'exhaustivité, quelques exemples de travaux et champs d'expertise des chercheurs du CIRODD qui sont directement liés à certains éléments de la Stratégie.

- Le projet de Stratégie révisée indique que son objectif 1.1, qui porte sur la gestion écoresponsable dans l'administration publique, «repose sur l'intégration aux actions gouvernementales de la hiérarchie des 3RV-E (réduire à la source, réemployer, recycler, valoriser et éliminer) et sur la notion de cycle de vie » (p. 25). Le premier axe de recherche du CIRODD porte précisément sur l'analyse du cycle de vie environnementale et sociale et sur d'autres outils quantitatifs comme le bilan carbone. Le *Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services* (CIRAIG), dont l'expertise est mondialement reconnue, a ainsi travaillé avec des dizaines d'entreprises qui ont intégré la pensée cycle de vie dans leurs opérations, dont RONA, Hydro-Québec et Bombardier. Des chercheurs du CIRAIG ont également travaillé au développement d'indicateurs environnementaux novateurs, comme les empreintes eau et carbone, qui sont des outils directement pertinents aux objectifs 2.5 («Aider les consommateurs à faire des choix responsables») et 8.3 («Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES») de la Stratégie révisée.
- La Stratégie révisée fait quelques références aux exigences de la *Charte du bois* pour la rénovation et la construction des bâtiments de l'administration publique. Or, le CIRODD compte parmi ses membres le titulaire de la *Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois* et plusieurs chercheurs affiliés à cette chaire basée à l'Université Laval, qui est le principal pôle d'expertise sur ce sujet au Québec.
- L'objectif 2.1 de la Stratégie vise «la mise en œuvre d'ici 2020 de mesures ou la contribution à des projets favorisant le développement de l'écologie industrielle et le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine » (p. 36). Sous la coordination d'une chercheuse du *Centre de transfert technologique en écologie industrielle* (CTTÉI) du cégep de Sorel-Tracy, plusieurs chercheurs du CIRODD travaillent sur les divers projets de symbioses industrielles en cours au Québec. Grâce à l'appui de ces chercheurs, des dizaines d'entreprises ont ainsi pu détourner de l'enfouissement des résidus qui sont maintenant utilisés comme matières premières par d'autres entreprises.
- La chaire de recherche Mobilité, basée à Polytechnique Montréal, travaille notamment à formuler des cadres d'évaluation des projets, politiques et plans de transport en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La Chaire est soutenue par quatre grands partenaires institutionnels: la Ville de Montréal, l'Agence métropolitaine de transport, le Ministère des transports du Québec et la Société de transport de Montréal. Elle a l'expertise requise pour appuyer l'ensemble des MO qui contribueront à la réalisation de l'orientation 7 de la Stratégie («Soutenir la mobilité durable»).
- L'objectif 8.1 de la Stratégie vise, entre autres, «l'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique» (p. 66). Une équipe multidisciplinaire de

chercheurs du CIRODD, regroupant des experts en science politique, en gestion de l'énergie et en génie électrique, mène actuellement un projet visant à identifier les facteurs règlementaires et politiques qui favorisent ou entravent la mise en place de mesures d'efficacité énergétique dans divers secteurs d'activité.

- Les chercheurs de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi ont développé toute une gamme d'outils d'évaluation de la durabilité des projets, politiques et stratégies. Cette Chaire a également développé une expertise de pointe dans le domaine de la lutte aux changements climatiques, qui fait partie des objectifs visés dans l'orientation 8 de la Stratégie révisée. La Chaire mène notamment le programme « Carbone boréal », qui est à la fois un projet de recherche et un programme de compensation volontaire des gaz à effet de serre (GES). Comme les chercheurs de la Chaire l'ont souligné dans leur mémoire et lors de leur audition publique devant la Commission, les résultats de ce projet ont démontré le potentiel très significatif de la forêt boréale dans l'atténuation des changements climatiques.

3.3 Des modes d'interaction à renforcer entre la recherche scientifique et les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie

Les exemples précédents illustrent certaines des synergies dont il serait possible de tirer partie entre les travaux du CIRODD et la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale. Pour ce faire, des modes d'interactions plus systématiques et plus soutenues doivent être établis entre, d'une part, des regroupements de chercheurs comme le CIRODD et, d'autre part, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les MO et les mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie.

Au cours des dernières années, le gouvernement a ponctuellement fait appel au scientifique en chef du Québec pour organiser de grandes journées de réflexions sur certains plans et stratégies majeurs, par exemple le Plan Nord ou, plus récemment, la Stratégie maritime du gouvernement. Bien que ces événements permettent des échanges et des occasions de réseautage très utiles, ils font malheureusement l'objet de peu de suivis, du point de vue des chercheurs participants, du moins. Cette approche ad hoc de l'intégration des chercheurs aux réflexions sur les grands chantiers gouvernementaux est insuffisante.

Le projet de Stratégie révisée identifie plusieurs mécanismes de mise en œuvre auxquels les chercheurs québécois pourraient apporter des contributions importantes. La direction et les membres du CIRODD pourraient notamment offrir des conseils aux diverses structures interministérielles de coordination (Comité interministériel de DD, Comité directeur du DD, Réseau des officiers et officières en DD) et à celles qui travaillent sur des thématiques particulières (sensibilisation et formation au DD, pratiques d'acquisition écoresponsables, partage et veille sur la recherche en DD). Des chercheurs pourraient aussi apporter des perspectives et expertises pertinentes aux travaux des Tables d'accompagnement-conseil, notamment la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP). Comme souligné plus tôt, de nombreux membres du CIRODD sont en effet activement impliqués auprès d'entreprises qui ont pris le virage vers le développement durable et l'économie verte. Nous invitons donc le gouvernement à faire formellement une place à des regroupements de chercheurs sur ces divers mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie.

Notre appel à une plus grande collaboration avec les chercheurs universitaires et collégiaux est également lancé à l'ensemble des MO. Pour les raisons évoquées ci-dessus, le recours à l'expertise de nos chercheurs devrait être plus systématique dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'action de développement durable (PADD) de chacun des MO. Nous recommandons donc que la section 5.1 de la Stratégie révisée indique explicitement la nécessité d'impliquer des chercheurs québécois dans l'élaboration des PADD.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fasse formellement une place à des regroupements de chercheurs sur les divers mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie, soient les Tables d'accompagnement-conseil et les structures interministérielles de coordination et de travail sur des thématiques particulières.

Recommandation 3 : Que la section 5.1 de la Stratégie révisée indique explicitement la nécessité d'impliquer des chercheurs québécois dans l'élaboration des Plans d'action de développement durable des Ministères et organismes gouvernementaux.

►► 4. Autres commentaires et recommandations du CIRODD sur la Stratégie révisée

Le CIRODD souhaite maintenant faire quelques commentaires et recommandations additionnels sur l'ensemble de la Stratégie révisée. Ceux-ci ne ciblent pas une orientation ou un objectif spécifique, mais synthétisent des observations recueillies auprès de membres de notre regroupement issus de disciplines et champs d'expertise divers. Dans la logique de la section précédente, nous croyons que la mise en œuvre de chacune des pistes de bonification qui sont proposées ici pourrait bénéficier de l'apport de l'expertise de chercheurs du CIRODD et d'autres regroupements et centres de recherche québécois.

4.1 Absence d'objectifs mobilisateurs pour la société québécoise dans son ensemble

Bien que la Loi sur le développement durable fixe un cadre guidant la mise en œuvre du DD spécifiquement au sein de l'administration publique québécoise, rien dans cette loi n'empêche, à notre avis, la Stratégie gouvernementale de développement durable d'exposer des objectifs de développement durable de plus haut niveau, s'appliquant à la société québécoise dans son ensemble. Le second paragraphe de l'article 1 de la LDD stipule en effet que :

*« Les mesures prévues par la présente loi **concourent plus particulièrement à réaliser le virage nécessaire au sein de la société face aux modes de développement non viable**, en intégrant davantage la recherche d'un développement durable, à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'intervention, dans les politiques, les programmes et les actions de l'Administration. » (passage en gras souligné par nous)*

En s'appuyant sur les apprentissages réalisés, le travail accompli et les consultations menées jusqu'ici dans le cadre de la démarche gouvernementale de développement durable, cette deuxième Stratégie aurait pu être l'occasion pour le gouvernement de mettre la société québécoise sur la voie de l'atteinte d'un nombre restreint d'objectifs ambitieux, précis, mesurables et atteignables. De tels objectifs auraient le potentiel de mobiliser les acteurs de la société québécoise autour d'un projet de transition vers la durabilité plus clair que celui qu'ébauche le projet de Stratégie. Certains objectifs de ce type ont déjà été adoptés par le gouvernement, comme ceux de réduire les émissions de GES de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020 ou de bannir l'élimination des matières putrescibles d'ici 2020. Dans ces cas, il s'agirait simplement de les exposer clairement au début du document.

Le gouvernement pourrait aussi mettre de l'avant de nouveaux objectifs mobilisateurs. En formalisant et développant certaines idées qui sont mises de l'avant dans le projet de Stratégie, on peut notamment penser à des objectifs comme : i) doter le Québec d'une loi sur l'économie circulaire visant à fermer les boucles dans l'utilisation de nos ressources; ii) atteindre une cible précise d'amélioration globale de l'efficacité énergétique de l'économie et du système énergétique québécois; et iii) revoir l'ensemble des taxes, impôts, tarifs, programmes d'appui financier et autres mesures financières dans une perspective d'écofiscalité. Ces trois exemples ne sont, bien sûr, nullement exhaustifs, l'adoption de tels objectifs devant faire l'objet d'une large consultation.

Recommandation 4 : Que la Stratégie révisée mette de l'avant un nombre restreint d'objectifs ambitieux, précis et mesurables visant à mobiliser les acteurs de la société québécoise autour d'un projet de transition vers la durabilité plus clair que celui qu'ébauche le document actuel.

4.2 Manque de précision de plusieurs orientations et objectifs

Dans sa forme actuelle, le projet de Stratégie révisée comprend des orientations et objectifs dont le niveau de précision est très variable. Alors que l'objectif 1.1 est décliné en neuf résultats illustrés par des exemples d'actions à mener dans l'annexe 1, la plupart des autres objectifs restent extrêmement vagues. Pour bien saisir comment ceux-ci seront opérationnalisés, il faudra donc attendre la publication des indicateurs de suivi de la Stratégie 2015-2020, dont la finalisation est prévue d'ici le 31 décembre 2015. Pour qu'il soit possible de porter un jugement éclairé sur le niveau d'ambition qui sera visé par la Stratégie révisée, celle-ci devrait déjà proposer des cibles, indicateurs et échéanciers pour tous les objectifs pour lesquels il est possible de le faire. C'est notamment le cas des objectifs compris dans les orientations 3, 7 et 8, pour lesquels plusieurs cibles et indicateurs quantitatifs peuvent être indiqués. En tant que document orientant l'ensemble de l'action gouvernementale, la Stratégie révisée devrait proposer des cibles quantitatives globales pour assurer une cohérence entre les mesures qui sont adoptées par les MO.

Recommandation 5 : Que la Stratégie révisée précise déjà des cibles, indicateurs et échéanciers pour tous les objectifs pour lesquels il est possible de le faire.

4.3 Consultation des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre des PADD et arrimage avec la Stratégie

Le projet de Stratégie exige que les MO élaborent et débutent la mise en œuvre de leurs Plans d'actions de développement durable (PADD) au plus tard le 1^{er} avril 2015 (p. 69). Un délai aussi court rend selon nous impossible un réel arrimage entre les PADD et la Stratégie révisée, qui n'a toujours pas été adoptée.

Ce délai rend également impossible toute consultation significative des parties prenantes par les MO dans l'élaboration de leurs PADD. La section 5.7.1 de la Stratégie révisée, qui porte sur la consultation et la participation d'intervenants de la société, ne dit d'ailleurs rien sur la manière dont les MO doivent assurer cette participation dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PADD. Or, c'est dans les PADD que les orientations et objectifs de la Stratégie sont mis en action de manière concrète. L'élaboration de ces PADD devrait donc être soumise à une exigence de consultation plus explicite et clairement balisée par des lignes directrices élaborées par le MDDELCC.

Recommandation 6 : Que le gouvernement s'assure d'un bon arrimage entre la Stratégie révisée et les PADD des MO en accordant plus de temps à ceux-ci pour préparer leurs PADD après l'adoption de la Stratégie.

Recommandation 7 : Que la Stratégie révisée exige que les PADD des MO soit soumis à un processus de consultation des parties prenantes et en précise les modalités.

4.4 Manque de cadre administratif global pour l'évaluation stratégique des politiques, plans et programmes

Pour que le Québec prenne réellement le virage vers la durabilité que le gouvernement souhaite catalyser avec la LDD et la Stratégie révisée, l'ensemble des politiques, plans, programmes et investissements majeurs doit dorénavant être analysé à la lumière des principes du développement durable. C'est précisément l'objectif de l'outil qu'est l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). Il est donc surprenant que la Stratégie révisée ne fasse qu'une très brève mention de l'ÉES (p. 30).

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a lancé quatre évaluations environnementales stratégiques sur divers enjeux liés au développement des hydrocarbures. Or, les démarches suivies pour la réalisation de ces diverses ÉES et leur gouvernance ont différé, témoignant d'une utilisation *ad hoc* de cet outil. Cette situation a généré des questions et inquiétudes chez de nombreux citoyens et groupes, qui s'interrogent de plus sur le type d'évaluation environnementale qui sera appliqué à d'autres plans et stratégies majeurs du gouvernement, comme le Plan nord et la Stratégie maritime. Il nous paraît donc essentiel que le gouvernement se dote d'un cadre formalisé et global pour baliser la réalisation d'ÉES. Une option à considérer serait de confier la coordination des ÉES au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui jouit d'une grande crédibilité et de plusieurs expériences d'audiences publiques génériques (comme celle actuellement en cours sur la filière uranifère). Étant donné la nature pangouvernementale des ÉES, la Stratégie révisée devrait selon nous comprendre, dans son orientation 1, un objectif prévoyant l'établissement d'un tel cadre formalisé.

Recommandation 8 : Que la Stratégie révisée comprenne un objectif et un échéancier prévoyant la mise en place d'un cadre administratif global pour baliser la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques sur les politiques, plans et programmes du gouvernement.

4.5 Élargissement de la démarche à d'autres organismes et établissements

Comme l'ont déjà fait valoir quelques intervenants entendus par la Commission, nous croyons que le gouvernement doit se prévaloir des dispositions de l'article 4 de la LDD et qu'il annonce dans la Stratégie révisée l'assujettissement à la LDD des organismes municipaux et scolaires, ainsi que des établissements de santé et de services sociaux. Le *Rapport quinquennal de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* a montré que plus de la moitié des universités et cégeps ont déjà amorcé une démarche formelle de DD; c'est également le cas de près de la moitié des établissements de santé et de services sociaux. Ces deux catégories pourraient être assujetties immédiatement à la LDD. Dans le cas des organismes municipaux et des écoles primaires et secondaires, l'assujettissement pourrait être graduel sur la période 2015-2020 pour permettre un accompagnement et un suivi adéquat. Ces

deux catégories regroupent en effet un très grand nombre d'établissements et d'organismes et moins de 20% d'entre eux ont amorcé une démarche de DD.

Recommandation 9 : Que le gouvernement assujettisse immédiatement les universités et cégeps ainsi que les établissements de santé et de services sociaux à la LDD et qu'il annonce un échéancier sur cinq ans pour l'assujettissement des organismes municipaux et des écoles primaires.